

Bourses collège année scolaire 2020/2021

La demande de bourse de collège **en ligne** est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services à l'adresse suivante : <https://teleservices.ac-nancy-metz.fr/> du **1er septembre 2020 au 15 octobre 2020**

Ou

Remplir le formulaire « Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2020/2021 » (Cerfa N)12539*10) disponible à l'administration (avant le 15 octobre 2020)

Pour la constitution, du **dossier « papier »**, il faudra fournir :

- **L'avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019**
- **un RIB**

Pour les personnes rencontrant des difficultés, il est possible de prendre RDV auprès de l'administration pour la constitution du dossier de demande de bourse.



Les dossiers de demande de bourses sont différents des dossiers de demande de fonds sociaux !